

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

Membres du Bureau Communautaire	
Titulaires	: 27
Membres présents	: 22
Membre représenté	: 00
Votants	: 22
Date de la convocation	
24 mars 2026	

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, TRENTE MARS à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni au Pôle administratif de la CCALN à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, MOURIER Francis,
VAN DE VELDE Michel, BOUCHER Michel, LEROY Jean-Maurice, CHANTRELLE Brice, MAROTTE
Philippe, DUTILLEUX Olivier

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs CAPELLE Hubert, LEVASSEUR Roger, VERONT Fabrice, DELANAUD Stéphane,
BEAUMONT Joël, VAN OOTEGHEM J. Michel, LESCUREUX André, WABLE Vincent, NOCHEZ
Didier

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, PERONNET Fabienne,
RIHET Anne et Messieurs DURAND Pierre

● Présent sans voix délibérative :

Monsieur Patrick JUBERT

OBJET : Financement intercommunal BAFA / BAFD – Année 2026

Rapport de Madame Anne-Marie PREVOST, Vice-Présidente « Petite Enfance Jeunesse »

Vu les axes et objectifs de la Convention Territoriale Globale CAF 2026-2029 du territoire,
Vu la délibération 2026_0503_12 Feuillet 1115 du Conseil Communautaire du 05 mars 2026, relative au
vote du Budget primitif 2025 – Budget principal,
Dans le cadre des recrutements des équipes d'animation au sein du territoire, pour les Accueils Collectifs
de Mineurs et les Centres d'Animation Jeunesse,

Il est proposé de renouveler en 2026 la mise en place d'un financement intercommunal pour des
formations complètes et/ou incomplètes BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou BAFD
(Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), moyennant une contribution citoyenne des bénéficiaires.
Les modalités seront les suivantes :

- Les bénéficiaires doivent habiter une des 47 communes de la CCALN ;
- Une contribution citoyenne sera à effectuer à hauteur de 20h par session de formation payée par la CCALN ;
- Les stages pratiques des formations BAFA / BAFD pourront être réalisés au sein d'un ACM ou CAJ du territoire ;
- Les bénéficiaires s'engagent à travailler deux fois pour l'un des ACM ou CAJ du territoire après l'obtention de leur BAFA / BAFD.

Pour postuler à cette aide, les bénéficiaires devront envoyer un CV et une lettre de motivation auprès de la CCALN. Un entretien leur sera proposé, si un accord favorable est émis, une convention sera établie entre les bénéficiaires et la CCALN, précisant les différentes modalités citées ci-dessus.

Cette contribution financière représentera un coût global maximum de **5 000 €**, soit entre 5 et 10 dossiers d'aide au financement à la formation BAFA ou BAFD complète et/ou incomplète, en fonction des candidatures reçues et retenues pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Approuve la mise en place d'un financement intercommunal pour des formations BAFA ou BAFD pour un budget maximal de **5 000 €** ;
- Entérine la convention-type rédigée à cet effet ;
- Autorise le Président et la Vice-Présidente chargée de la Compétence « Petite Enfance Jeunesse » à signer tous les documents en rapport avec la mise en œuvre de la présente décision.

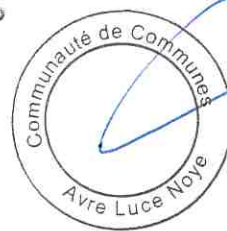
POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...07/04/26.....

Affiché le ...07/04/2026.....

**Fait et délibéré, le 30 mars 2026
à Ailly sur Noye**

Le Président,



Alain DOVERGNE